



Déclaration liminaire CGT

de la CAPSO DGA RENNES du 20 mai 2021

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

Nous voilà réunis aujourd'hui en distanciel pour cette CAPSO 2021. Un choix qui nous l'espérons restera exceptionnel d'autant plus que le Président MACRON, Chef des Armées, autorise désormais jusqu'à 800 personnes dans les musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacle avec public assis et établissements sportifs...

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont alimenté la communauté de travail. Il est cependant regrettable que la demande de communication des fiches individuelles de notation soit restée vaine. Ces éléments sont indispensables pour nous aider à disposer des arguments pouvant éclairer la situation des conditionnants.

Nous clôturons donc le cadre qui avait été défini avec des taux pour 3 ans. Le manque d'attractivité de ces derniers doit vous pousser à faire le maximum dès 2022 pour atteindre en expression de besoin à minima, la limite des 20% de l'arrêté.

Inutile de vous rappeler que les évolutions initiées par notre ministère sont la contrepartie de l'abandon du quasi statut en 2016 ce qui limita les possibilités de recrutement à seulement 21 des professions de la nomenclature ouvrière ainsi que l'accès aux TSO seulement aux OE.

Depuis leur mise en place, la CGT pressentait que la compensation de la perte des Bordereaux de Salaire Ouvrier en 2018 par la création des groupes sommitaux HGN, HCD et T7 et de l'échelon 9 ne pourra pas être atteinte par tous, ce qui est à nos yeux inacceptable! Le retex de ces mesures compensatoires confirme nos prédictions pour le plus grand malheur des personnels.

Tout comme la CGT, personne ne croit à présent que les chantiers ouverts seront bénéfiques pour le statut de la population ouvrière. La DRH ministérielle déroule son plan de marche sans aucune marge de négociation pour nos interlocuteurs fédéraux. Le dialogue social au ministère des Armées est bien dans le moule de notre gouvernement !

Et ce n'est sûrement pas en fermant les vannes de recrutement d'ouvriers de l'Etat par la poursuite des chantiers de « refonte » des catégories ouvrières, de mise en place de passerelles TSO-CED, et de reprise d'ancienneté pour seulement les ouvriers venant du privé que le statut va s'améliorer.

La CGT a été la seule fédération à voter contre les textes validés au CTM du 2 décembre dernier qui entérinent la création de la profession chef d'équipe de la défense, les passerelles entre CED, OE et TSO, la prise en compte de l'expérience professionnelle pour une faible population et ce à partir de janvier 2021 sans rétroactivité ! La CGT voit d'un très mauvais œil ces modifications qui, pour la DRH/MD, paraissent bénéfiques pour les personnels à statut ouvrier.

La CGT pense que d'autres choix sont possibles. Un déroulement de carrière automatique à l'ancienneté avec possibilité de passer plus rapidement par essais et ouverts à toutes les professions sont des projets de déroulement de carrière que la CGT, pour ce qui la concerne, va continuer de porter.

Pour cela, les droits à l'avancement doivent être nettement supérieurs à ceux qui nous sont octroyés chaque année, car c'est bien de droit qu'il est question et pas de taux d'avancement ou autre ouverture par profession pour que tous les personnels puissent bénéficier d'un déroulement de carrière complet sur l'ensemble de leur carrière.

Depuis le gel des bordereaux de salaire ouvrier en 2010, l'avancement est le seul moyen de bénéficier d'une augmentation de salaire et par conséquent, compenser la perte subie.

Il est donc impératif que les bordereaux soient rétablis pour que les augmentations de salaire se fassent de manière générale !!!

Dans le réel intérêt des personnels, du maintien des missions de tous nos établissements, la CGT revendique :

- L'embauche massive d'ouvriers de l'état dans toutes les catégories et toutes les professions de nomenclature des professions ouvrières,
- Le rétablissement des échelons d'affûtage à l'embauche,
- Que toutes les nominations d'avancement de groupe et d'échelon soient faites au 1^{er} janvier de l'année,
- La fin de la règle de gestion qui scinde la répartition des postes vers le HCB des personnels issus du HG et du HCA,
- La prise en compte de la totalité de l'ancienneté à l'embauche,
- Un véritable avancement à l'ancienneté pour les TSO à la place du dispositif TSO ancien,
- L'abandon des abattements de zone.

Les élus CGT, fidèles à leur habitude, se prononceront sur l'avancement en tenant compte des critères fédéraux pour permettre la plus grande équité de traitement entre les personnels et éviter des situations de tensions déjà importantes. Elles sont liées aux procédures actuelles d'avancement au rabais et aux réformes successives que nous subissons depuis 2008 par des déflations massives et des rationalisations de personnels dans les différents services. Il n'est pas nécessaire d'en rajouter par des choix contestables, il nous paraît donc important que les critères d'ancienneté et d'âge soient réellement pris en compte.

Votre critère de mérite a atteint sa limite, pas assez de postes pour contenter tous vos méritants ? et pour les personnels faisant bien leur travail tous les jours sans faire de bruit, quid de leur avancement ?

Pour finir, comment ne pas évoquer le sort réservé aux CAPSO ? Sans anticiper sur les travaux du ministère, la CGT et les personnels à statut ouvrier ne vous laisseront pas vider de leur contenu actuel ces instances comme vous venez de le faire pour les CAP des fonctionnaires.

La remise en cause de décisions prises à l'unanimité par notre CAPSO l'année dernière est déjà d'actualité et inadmissible. Une circulaire impose les centres de formation pour le déroulement des formations qualifiantes. Des ouvriers d'Etat de la DGA se sont vus refusés la participation à ces formations qualifiantes aux Ecoles Militaires de BOURGES qui réservent ses créneaux pour les militaires.

Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour que les décisions prises lors de notre CAPSO soient appliquées.

Merci de votre attention.

Les élus CGT de la CAPSO DGA RENNES